



4 mois de mobilisation on est encore là ! on ne lâchera pas ! Retrait du projet de loi

Inversion de la hiérarchie des normes, cest :

Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié

Modulation du temps de travail sur 3 ans

En cas de licenciement illégal, l'indemnité prudhomale est plafonnée à 15 mois de salaire

Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques

Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70 % des syndicats

La durée de congé en cas de maladie ou de handicap d'un-e proche n'est plus garantie par la loi

Diminution des missions des médecins du travail

Les négociations annuelles sur les salaires ne seront plus organisées que tous les 3 ans

Remise des votations citoyennes et Rassemblement contre la loi Valls-El Khomri Mardi 28 juin à 12 heures

Devant la Préfecture au Puy en Velay

Licenciements facilités en cas de transfert d'entreprise

Heures complémentaires et supplémentaires moins payées

Changements de dates des congés payés au dernier moment

Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail

Les accords d'entreprise auront une durée de 5 ans maximum

Pôle Emploi peut prélever directement sur les allocations chômage

Moins d'indemnités pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s

Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail par jour